

FONDS EUROPÉENS – PAC

Rapport n° 1447

Exposé des motifs :

En mettant en œuvre la PAC, les États devaient se doter d'un outil visant à moderniser et développer l'agriculture. Mais depuis les enjeux ont changé, le monde a évolué. Les réformes successives ont accompagné la libéralisation des échanges au nom de la concurrence. De plus en plus de petits agriculteurs ne parviennent plus à vivre de leur travail. Les terres arables disponibles se raréfient sous la pression de l'urbanisation et des résidences secondaires. L'industrie agroalimentaire a renforcé son poids au détriment des producteurs. Le lien entre l'usage d'intrants chimiques et le développement de certaines maladies chez les producteurs comme chez les consommateurs se confirme. Les grandes multinationales ont organisé leur oligopole sur les semences, et le dérèglement climatique menace. Un sursaut est nécessaire.

Les négociations autour des fonds européens 2020-2028 doivent être l'occasion pour la Région Auvergne Rhône Alpes de plaider pour une PAC plus en phase avec ces nouveaux défis, plus ambitieuse et plus qualitative. Cela rejoindrait les ambitions affichées par notre collectivité à travers le plan bio voté en 2017 et le dispositif « ma région du goût ». La PAC doit être réformée, contrairement à ce qui est précisé en annexe, non pas au service des entreprises et des territoires, mais bien en priorité à celui des producteurs et des consommateurs.

L'objectif de simplification ne saurait s'exonérer de la question fondamentale : quel type d'agriculture voulons nous pour le 21e siècle ?

Notre collectivité doit plaider pour une agriculture paysanne, biologique, locale, respectueuse de l'environnement, permettant de nourrir sainement les habitant-e-s de notre région et de rémunérer dignement les producteurs. Il ne s'agit pas simplement de demander plus de budget mais de regarder les véritables enjeux en face et d'anticiper l'agriculture de demain par la réorientation des aides et de nouveaux outils de régulation.

Dispositif :

Modifier le point I-1) comme suit :

I-1) d'approuver la position de la Région sur la préparation du budget européen post 2020 selon l'argumentaire ci-joint (annexe 1 modifié comme suit)

Modifier le point 4 de l'annexe comme suit :

4/ La PAC, mobilisée au service de l'agriculture et de la forêt régionale

Riches d'une agriculture et de filières qui marquent les territoires, la gastronomie et le dynamisme économique d'Auvergne-Rhône-Alpes, la Politique Agricole Commune (PAC) devra favoriser la modernisation et l'adaptation des exploitations agricoles, accompagner la compétitivité des filières, et assurer une alimentation sûre et de qualité pour nos habitants. encourager une agriculture paysanne, biologique, locale, respectueuse de l'environnement, permettant de nourrir sainement les habitants de notre région et de rémunérer dignement les producteurs.

~~Il s'agit de refaire de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt, des secteurs stratégiques de création de valeur, de croissance, et d'aménités :~~

- ~~• En accompagnant les agricultures innovantes, compétitives, de qualité, préservant les ressources naturelles, source de richesse et d'emplois~~
- ~~• En renforçant la création de valeur ajoutée et en facilitant l'accès aux marchés régionaux, nationaux et internationaux~~
- ~~• En sécurisant les exploitations face aux risques climatiques, sanitaires et de marché~~
- ~~• En soutenant les exploitations de tous nos territoires, et notamment celles de montagne~~
- ~~• En relevant le défi du renouvellement des générations par l'installation d'agriculteurs.~~

Il s'agira de :

- Proposer une aide socle à tous les agriculteurs afin de soutenir les petites fermes et d'éviter leur disparition. Et dans le même temps, plafonner les aides par exploitation afin de répartir les aides de manière plus juste ;
- Accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques pour progressivement éliminer les pesticides et intrants chimiques, favoriser la diversification des productions, meilleure garantie contre les aléas, et soutenir l'agriculture biologique ;
- Maintenir une agriculture durable : mettre en œuvre l'interdiction des OGM, encourager davantage l'autonomie protéique pour mettre fin au pillage des pays en voie de développement et accroître la valeur ajoutée sur les exploitations ;
- Favoriser les circuits courts pour une meilleure rémunération des agriculteurs, et les débouchés locaux pour l'agriculture à travers notamment la commande publique ;
- Reconnaître la diversité des surfaces agricoles et notamment les surfaces « non enherbées » qui peuvent accueillir de l'élevage ou de l'arboriculture ;

Comme pour l'ensemble des autres fonds européens, la Région revendique une PAC simplifiée, axée sur les résultats. Une PAC au service ~~des projets des entreprises et des territoires~~ des producteurs et consommateurs, et non plus une PAC du réglementaire, segmentant les dispositifs de soutien, imposant le recours à des intermédiaires pour monter des dossiers souvent trop administratifs et occasionnant des délais d'instruction qui fragilisent les demandeurs.

(...)